

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2023-032/ALT/COMFIB

Dossier N°068 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°7309-BF SIGNE LE 29 MAI 2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME POUR LA RESILIENCE, LA GOUVERNANCE LOCALE ET LES SERVICES DE BASE (PREGOLS)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Wendyellé Ambroise NIKIEMA**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 12 septembre de 11 heures 30 minutes à 13 heures 30 minutes et le jeudi 14 septembre de 11 heures 40 minutes à 13 heures 40 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de crédit n°7309-BF, signé le 29 mai 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les services de base (PREGOLS).

Au préalable, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi, le lundi 11 septembre 2023 de 10 heures 11 minutes à 11 heures 38 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par monsieur Emile ZERBO, Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par le député Issa SAWADOGO ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député Youssouf OUEDRAOGO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSORE

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général ,
- examen du projet de loi article par article ,
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- Objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- coût du projet et caractéristiques du financement ;
- présentation du projet de loi.

En introduction à son exposé, le ministre a tenu à faire remarquer que depuis le début des années 1990, le Gouvernement a pris des mesures progressives pour mettre en œuvre la décentralisation et des progrès ont été enregistrés aux niveaux politique, réglementaire et institutionnel.

Cependant, la qualité et l'accès aux services publics locaux de base tels que l'enregistrement des faits d'état civil, l'éducation et la justice locale restent un défi, en particulier dans un contexte de sécurité dégradée. Cette situation résulte de lacunes dans les processus de prestation de services au niveau local et de l'impact de l'afflux massif de personnes déplacées internes. En outre, des problèmes structurels persistent dans la gestion des ressources humaines et financières au niveau local, y compris des problèmes liés à la transparence et à la responsabilité. Relever ces défis du secteur public contribuera à améliorer la prestation de services au niveau local et à reconstruire le tissu social.

D'autres défis comprennent un processus organisationnel et institutionnel incomplet. Il s'agit notamment d'une appropriation insuffisante des rôles et des attributions, d'une faible culture de la performance et de la responsabilité des résultats, d'une articulation insuffisante entre la déconcentration et la décentralisation, des difficultés de collaboration entre les entités publiques locales, d'une infrastructure, de ressources humaines, matérielles et financières inadéquates.

Les responsabilités des Collectivités Territoriales (CT) et des Structures Déconcentrées (SD) les placent au premier plan de l'interaction entre les citoyens et leurs administrations. L'amélioration de leurs capacités a un impact positif sur la fourniture de services de base aux citoyens par les CT et les SD et de services administratifs à d'autres administrations publiques

par les SD. À cette fin, le Gouvernement entend promouvoir simultanément les réformes de décentralisation et de déconcentration en :

- améliorant l'efficacité des processus de prestation de services au niveau des CT et des SD ;
- renforçant la capacité institutionnelle et la résilience des SD et des CT ;
- en introduisant une subvention basée sur la performance (PBG).

C'est pour relever ces différents défis qu'a été formulé le Programme pour la Résilience, la Gouvernance Locale et les Services de base (PREGOLS) soumis au financement de la Banque mondiale.

1- Objectifs, zone d'intervention et bénéficiaires du Programme

1.1- Objectif global

L'objectif de développement du Programme est l'amélioration de la fourniture de services de base sélectionnés et la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées.

1.2- Zone d'intervention du Programme et bénéficiaires

Le Programme interviendra dans neuf (09) régions que sont : la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, le Centre-Nord, le Centre-Sud, l'Est, le Nord, le Plateau Central et le Sahel. Les bénéficiaires directs du PREGOLS sont les administrations centrales, régionales et communales. Une approche programmatique multi-phase (AMP) a été retenue pour le PREGOLS et offrira la possibilité d'augmenter progressivement la couverture nationale de la subvention basée sur les performances municipales.

2. Description technique du Programme

Le Programme, prévu pour s'exécuter du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 (soit 6 ans), est placé sous la tutelle technique du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité. Le processus de formulation du Programme a suivi une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs au niveau national et régional.

2.1. Domaines de résultats du Programme

Le Programme sera mis en œuvre à travers deux domaines de résultats ci-après :

Domaine de résultats 1 : Amélioration des processus de prestation de services par le biais de réformes réglementaires, financières et techniques

L'objectif de ce domaine de résultats est de :

- assurer l'enregistrement systématique des naissances dans les délais légaux de deux (2) mois ;
- améliorer la justice de proximité et la résolution des conflits à travers des mécanismes alternatifs de résolution des conflits ;
- améliorer la disponibilité du matériel pédagogique et des aliments pour les cantines scolaires.

La rationalisation et la numérisation de l'état civil permettront au Gouvernement, non seulement d'améliorer l'accès, l'efficacité et la transparence de la procédure individuelle, mais aussi de libérer des ressources limitées au sein des tribunaux départementaux, qui pourront alors être déployées pour traiter d'autres affaires litigieuses. De même, pour parvenir à une résolution significative et durable et pour libérer les ressources des tribunaux départementaux, les mécanismes existants de résolution des litiges au niveau local seront relancés et renforcés. L'exploitation (et le renforcement) des outils de résolution des litiges existants sur le terrain facilitera la cohésion sociale au sein des communautés en conflit et permettra d'utiliser efficacement des ressources publiques limitées. En outre, les outils de règlement extrajudiciaire des litiges sont souvent plus efficaces en termes de temps et de coûts que le système judiciaire de l'État, en particulier pour les petites affaires qui nécessitent des solutions rapides.

Domaine de résultats 2 : Amélioration des performances institutionnelles des entités publiques locales cibles

L'objectif de ce domaine de résultats 2 est de renforcer les performances institutionnelles des administrations locales ciblées et d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les SD cibles pour une meilleure prestation de services sélectionnés au niveau local. Des défis importants ont été identifiés dans les capacités techniques et de gouvernance des SD et des CT et dans la manière dont ils collaborent entre eux. Cela les empêche de répondre correctement aux besoins de la population.

En outre, le Programme apportera un appui au Gouvernement dans l'amélioration de la gouvernance au niveau des collectivités territoriales en se concentrant principalement sur le financement basé sur la performance municipale et en s'attaquant aux défis en termes de volume de fonds, de prévisibilité et de transparence des transferts.

2.2. Résultats attendus

Au terme de la mise en œuvre du PREGOLS, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- au moins 85% des naissances sont enregistrées dans les délais légaux de 2 mois ;
- 414 172 jugements supplétifs/déclaratifs rendus par les tribunaux départementaux ;
- 60% de conflits communautaires sont résolus par l'Observatoire national pour la prévention et la gestion des conflits communautaires (ONAPREGECE) ;
- 75% des écoles primaires publiques de la zone d'intervention reçoivent leurs cartables minimums à la rentrée pédagogique ;
- 75% des écoles primaires publiques de la zone d'intervention reçoivent les vivres pour la cantine scolaire avant le mois de mars de l'année scolaire ;
- 100% des communes de la zone d'intervention ont amélioré leurs performances d'au moins 70% ;
- 20 000 fonctionnaires déplacés ont été redéployés ;

- 100% des communes de la zone d'intervention ont amélioré l'exécution de leurs marchés d'au moins 100%.

3. Coût du Programme et caractéristiques du financement

3.1- Coût du Programme

Le coût total du Programme est évalué à 141 400 000 Euros, soit 92 752 319 800 FCFA. Il est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) sous forme de prêt.

3.2- Caractéristiques de financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Montant du financement	141 400 000 Euros, soit 92 752 319 800 FCFA
Date de signature de l'accord	29 mai 2023
Date d'entrée en vigueur de l'accord	25 septembre 2023
Maturité du prêt	50 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Commission d'engagement	½ de 1% par an du solde décaissé
Date de clôture du projet	31 décembre 2029
Durée d'exécution du projet	06 ans

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : **N'y-a-il pas un risque qu'à la fin de ce Programme la situation reste inchangée ?**

Réponse : Le PREGOLS est un « Programme pour résultats » (PforR). Les décaissements sont faits en fonction du niveau d'atteinte des résultats déclinés dans le rapport d'évaluation et repris dans l'accord de financement. Pour ce faire, et à la différence des programmes classiques dont l'évaluation de la performance intervient à la fin de leur mise en œuvre, dans le cas d'un PforR, l'évaluation des résultats est permanente. Par conséquent, il n'y a pas de risque que la situation reste inchangée à la fin du programme.

Question n°2 : **La sécurisation des documents est-elle prise en compte dans le cadre de ce Programme ?**

Réponse : Le PREGOLS met un point d'honneur à la sécurisation des données des personnes à travers la numérisation des actes d'état civil et le développement d'une solution informatique sécurisée.

Question n°3 : **Le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale, les raisons profondes qui l'ont amené à cibler ces régions pour constituer la zone d'intervention du Programme ?**

Réponse : Pour maximiser son impact, le Programme concentre son soutien aux collectivités territoriales dans les villes secondaires qui sont généralement les chefs-lieux de régions ou de provinces et les zones de convergence des personnes déplacées internes (PDI). Cette approche est justifiée par trois facteurs : la situation sécuritaire, la synergie entre les collectivités territoriales et les Services

techniques déconcentrés (STD) et la capacité technique existante.

Question n°4 : Quel sera le sort réservé aux régions qui n'auront pas pu bénéficier de ce Programme d'ici la fin de la période dudit Programme ? Le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale la suite de ce Programme ?

Réponse : Le PREGOLS est prévu s'exécuter par phase. Cette stratégie permettra de couvrir l'ensemble des collectivités territoriales. La première phase s'exécutera sur six (06) ans. Par ailleurs, le PREGOLS vient en appui à ce que le Gouvernement fait déjà sur le terrain. Le travail de capitalisation et de passage à l'échelle pourrait donc être poursuivi par le Gouvernement.

Question n°5 : A ce jour, quels sont les taux déjà atteints en termes de résultats ?

Réponse : En situation de référence, les principales réalisations par indicateur lié au décaissement sont les suivantes :

- 47% des naissances sont enregistrées dans les délais légaux de deux mois dans les collectivités territoriales cibles ;
- 164 172 jugements supplétifs et déclaratifs de naissance et d'autres actes ont été rendus par les tribunaux départementaux et les tribunaux de grande instance des collectivités territoriales cibles ;
- 29,50% des écoles primaires publiques des 30 collectivités territoriales ont reçu leurs cartables minimums à la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- 8% d'écoles primaires publiques des 30 collectivités territoriales ont reçu les vivres pour les cantines scolaires à la fin du mois de mars de l'année scolaire 2021-2022 ;

- 33,33% des collectivités locales cibles ont atteint le seuil de performance d'au moins 50% et recevront une subvention basée sur la performance.

Question n°6 : A la date d'aujourd'hui, les conditions d'entrée en vigueur de ce Programme évoquée à l'article 5 de l'accord de prêt sont-elles satisfaisantes ?

Réponse : Toutes les conditions d'entrée en vigueur énoncées à l'article 5 de l'accord de financement sont en train d'être réunies notamment la ratification qui est soumise à l'Assemblée législative de transition, les instruments juridiques qui doivent être établis par le Conseil constitutionnel et l'arrêté de création du Programme au niveau du ministère de l'économie des finances et de la prospective (MEFP). Cependant, au regard de l'échéance du 28 septembre 2023, la Direction générale de la coopération (DGCOOP) demandera un report de la date limite d'entrée en vigueur pour permettre au Gouvernement de satisfaire toutes les conditionnalités.

Question n°7 : Le Gouvernement peut-il préciser en quoi le redéploiement d'un fonctionnaire engendre des frais ? Quelles sont les mesures prises pour faciliter la résilience de ces fonctionnaires ?

Réponse : Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de la fonction publique, entend dans le cadre de ce projet proposer un dispositif de gestion des ressources humaines en temps de crise. Ce dispositif qualifié de législation en temps de crise définira les conditions et les modalités de redéploiement des fonctionnaires déplacés.

L'une des pistes de solution d'un redéploiement efficace est la prise en charge des frais de transports des agents redéployés et un soutien à la réinstallation qui donnera lieu à la construction d'infrastructures (logement, toilettes, dotation en vivres et produits de première

nécessité, etc.) ou des primes. Il faut souligner aussi la prise en charge psychologique des agents affectés par la crise sécuritaire et présentant un besoin d'assistance par des spécialistes (psychologues, médecins, travailleurs sociaux...).

Toutes ces mesures envisagées visent à améliorer les conditions de vie et de travail et une motivation des agents redéployés et à les rendre plus résilients et performants dans les zones d'accueil.

Question n°8 : **Le Gouvernement peut-il procéder à une répartition des coûts par composante et par activité pour permettre à la Représentation nationale d'affiner son analyse ?**

Réponse : Le coût du Programme par composante est le suivant :

Tableau 1 : Répartition du coût (en FCFA) du Programme par composante

COMPOSANTE	COÛT (en FCFA)
Composante I : Fourniture des services publics de base des entités publiques locales	46 920 000 000
Composante II : Amélioration de la performance institutionnelle des entités publiques locales	40 480 000 000
Composante III : Gestion du programme	4 600 000 000
TOTAL	92 000 000 000

Tableau 2 : Répartition des coûts par nature de dépense

Natures des dépenses	Coûts (en FCFA)	Coûts par source de financement (en FCFA)		Part relative (%)
		ETAT	BAILLEURS	
Personnels et fonctionnement	6 669 000 000	0	4 600 000 000	5%
Investissements	130 780 000 000	43 380 000 000	87 400 000 000	95%
Coût Total	137 449 000 000	43 380 000 000	92 000 000 000	100%

Il est difficile d'établir les coûts par activité en ce sens que la nature du Programme est une approche basée sur l'expression de besoins des bénéficiaires d'année en année.

Question n°9 : Quel est le dispositif d'exécution de ce Programme sur le terrain ?

Réponse : Pour la mise en œuvre opérationnelle, une unité de coordination du PREGOLS sera mise en place. Elle est composée d'un coordonnateur, d'un spécialiste en suivi-évaluation (S&E), d'un spécialiste en gestion financière et d'un spécialiste en passation de marchés. Elle sera renforcée par un spécialiste des sauvegardes environnementales et un spécialiste des sauvegardes sociales. L'unité d'exécution du PREGOLS soutiendra la mise en œuvre quotidienne et le suivi et l'évaluation.

L'unité de coordination du programme (UCP) s'appuiera dans son fonctionnement sur les entités de mise en œuvre. En effet, le Programme sera mis en œuvre à travers deux entités principales. Il s'agit du Secrétariat

permanent de la modernisation de l'Administration et de la bonne gouvernance (SP-MABG) qui coordonnera les activités conduites par les sectoriels (Santé, Education, justice et fonction publique) d'une part et l'Agence nationale d'Appui au Développement des Collectivités territoriales (ADCT) qui veillera aux transferts de fonds du Programme aux collectivités territoriales d'autre part. Ces deux entités seront chargées de (i) superviser la mise en œuvre du PforR dans les départements respectifs, (ii) d'assurer un flux d'informations adéquat entre l'unité de coordination du PREGOLS et les différentes parties prenantes au niveau local, et de (iii) contribuer de manière proactive à l'obtention des résultats escomptés.

La supervision globale sera assurée par le Ministère de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS) qui s'appuiera sur un comité de pilotage. L'implémentation directe du Programme sera faite par les entités bénéficiaires (CT, STD, Directions...).

Question n°10 : Le Gouvernement peut-il préciser la répartition par régions du financement global ?

Réponse : Le coût du programme ne peut pas être reparti par région car les allocations par communes sont fonctions de la performance municipale. Pour ce faire, les montants alloués par commune sont variables d'une année à une autre.

Question n°11 : Le renforcement des capacités au niveau des collectivités territoriales est-il prévu dans le cadre de ce Programme ?

Réponse : Le PREGOLS s'investira dans le renforcement des capacités des collectivités territoriales. Cependant, c'est à ces dernières de bien définir leurs besoins en matière de renforcement de capacités pour qu'à la fin, les

investissements dans ce domaine s'inscrivent dans la durabilité.

Question n°12 : Quel est le sort réservé aux enseignants volontaires dans le cadre de ce Programme ?

Réponse : La réflexion sur le dispositif de gestion des ressources humaines en temps de crise prendra en compte toutes les initiatives qui contribuent à assurer la continuité du service public. Les enseignants volontaires jouent un rôle important dans les zones à fort défis sécuritaire. Ces derniers pourraient bénéficier d'un accompagnement en moyens matériels et logistiques. Des actions de permutation seront envisagées entre ces enseignants volontaires pour permettre à certains d'entre eux de rejoindre leur localité d'origine.

Question n°13: Au niveau des résultats attendus, il est écrit que « 20 000 fonctionnaires des zones déplacées ont été redéployés ». Le Gouvernement peut-il préciser que tous les ministères concernés par cette activité vont travailler en synergie ?

Réponse : Le Ministère en charge de la fonction publique travaille en étroite collaboration avec l'ensemble des ministères et institutions pour l'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines en temps de crise. Aussi, ce département fait-il appel à toute autre structure, Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR), Comité international de la croix rouge (CICR), etc. dont l'apport est déterminant pour trouver la meilleure formule afin de gérer efficacement les ressources humaines publiques en cette période de défis sécuritaires.

S'agissant spécifiquement de la question du redéploiement, le Ministère en charge de la fonction publique travaille en collaboration avec l'ensemble des directions des ressources humaines des ministères et

institutions. Cette approche vise à trouver une meilleure stratégie à même de minimiser les difficultés sur le terrain.

Au niveau du redéploiement, le Ministère en charge de la fonction publique entend mettre les Chefs de circonscriptions administratives (Préfets, Hauts commissaires, Gouverneurs) au cœur du processus avec l'appui technique des Directeurs régionaux de la fonction publique.

Question n°14 : **Comment comptez-vous gérer les éventuels conflits de compétences entre les collectivités territoriales et les circonscriptions administratives dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme ?**

Réponse : A priori il n'y a pas de conflits de compétences entre les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales. Les rôles et responsabilités de chaque entité sont bien encadrés par les textes. Les circonscriptions administratives doivent mieux accompagner les CT dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage pour assurer une fourniture de services de qualité aux populations. Le PREGOLS travaillera dans ce sens à dynamiser les passerelles de collaboration et de concertation entre ces deux entités.

Question n°15 : **Sur la page officielle de la Banque mondiale et celle du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective, il ressort que ce Programme concerne neuf (09) régions alors que dans l'exposé des motifs du présent projet de loi, il est fait cas de huit (08) régions. Qu'est ce qui justifie cette différence ?**

Réponse : C'est une erreur qui s'est glissée et sera corrigée. Il s'agit effectivement de neuf (9) régions.

Question n°16: N'est-il pas judicieux que de tels programmes qui ne génèrent pas de recettes soient financés par des ressources endogènes ?

Réponse : Le Programme génère des économies financières et des gains d'efficacité considérables pour le Gouvernement. Les activités du Programme visant à renforcer les capacités des administrations locales augmenteront leur efficacité. Le transfert croissant de ressources entre le Gouvernement burkinabè et les collectivités territoriales aura un impact non négligeable sur l'amélioration de la productivité des investissements. En outre, on peut s'attendre à un impact positif supplémentaire sur le multiplicateur fiscal local, en raison de l'amélioration de la gestion, des processus d'approvisionnement plus rapides, d'une plus grande collaboration entre les collectivités territoriales et les services techniques déconcentrés au niveau local, de l'augmentation de la responsabilité et de la transparence de la part des collectivités territoriales. Le soutien du Programme à l'éducation et à l'enregistrement des naissances réduira les dépenses des ménages et augmentera l'accès et la rétention des élèves à l'école. Le soutien substantiel apporté par le programme aux cantines scolaires, au matériel pédagogique minimum, aux actes de naissance et aux jugements supplétifs de naissance réduira les coûts pour les parents.

Question n°17: Toutes les communes disposeront-elles de logiciel d'Etat civil au terme du présent Programme ?

Réponse : Le PREGOLS, en collaboration avec le MATDS, développera une solution informatisée dédiée à l'Etat civil qui sera implémentée dans toutes les communes et arrondissements du Burkina Faso.

Question n°18: De nombreuses communes ont perdu leurs données. Ce Programme permettra-t-il de reconstituer les bases d'informations perdues ?

Réponse : Le PREGOLS met un point d'honneur à la sécurisation des données des personnes à travers la numérisation des actes d'état civil et le développement d'une solution informatique sécurisée. En outre, il est prévu l'organisation d'audiences foraines pour permettre à toutes ces personnes qui ne disposent pas d'un document d'état civil de s'en procurer.

Question n°19: Comment se fera l'approvisionnement des cantines scolaires des écoles avant le mois de mars dans le cadre du présent Programme ?

Réponse : Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PREGOLS, des réflexions prospectives seront engagées pour interroger les goulots d'étranglement qui minent le processus d'acquisition des vivres pour les cantines scolaires. Tous les acteurs de la chaîne de dépenses sont fort bien impliqués dans la recherche de solutions idoines. Les collectivités seront appuyées à la planification des acquisitions des vivres et des cartables minimums ainsi qu'au déroulement de tout le processus de passation des marchés de sorte à rendre disponibles ces biens dans les délais impartis.

Question n°20: Comment le redéploiement des 20 000 fonctionnaires se fera pour combler les déficits en ressources humaines des administrations décentralisées et déconcentrées ?

Réponse : Comme mentionné plus haut, le Gouvernement à travers le Ministère en charge de la fonction publique s'est inscrit, en collaboration avec les ministères et institutions, dans le processus d'élaboration d'une stratégie de gestion des ressources humaines en temps de crise. Cette stratégie

définira les actions à entreprendre. Au nombre de ces actions, il s'agira de :

- faire une cartographie des fonctionnaires déplacés dans les régions ;
- créer une base de données régulièrement actualisée sur les fonctionnaires déplacés ;
- identifier les besoins en ressources humaines dans les régions ;
- combler les écarts constatés dans ces régions ;
- mettre à jour le Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'État (SIGASPE) afin de corriger les salaires des fonctionnaires redéployés.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la COMFIB.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'accord de financement contribuera à améliorer la fourniture de services de base sélectionnés et la performance institutionnelle des entités publiques locales ciblées.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 14 Septembre 2023

Le Président

Moussa NOMBO

Le Rapporteur

Wendyellé Ambroise NIKIEMA

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

SEANCE DES AUDITIONS DU GOUVERNEMENT

DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	TAPSOBA Issaka	Membre
12.	FOFANA Haoua	Membre
13.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
14.	DIALLO Daouda	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	OUEDRAOGO Youssouf	CGSASH
2.	SAWADOGO Issa	CAGIDH
3.	GANSORE M. BERTIN	CAEDS

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	Émile ZERBO	Ministre
2.	DIPAMA Toussaint	DGESS/MATDS
3.	OUATTARA Oulla André	PREGOLS
4.	BARRY Sidi	SP-MABG
5.	CONNOMBO Madi	SP-MABG
6.	NIKIEMA Mady	SP-MABG
7.	SANDWIDI Pascal	Agent /DGCOOP/MEFP
8.	SIRI Youssouf	DAJA/DGCOOP/MEEP
09.	ZABRE Frédéric	Agent/ HDGTCP
10.	ILBOUDO Désiré	Agent/MJDHRI
11.	TAMINY Clément Tourné	CS/MJDHRI

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4	HIEN Prisca	Administrateur parlementaire/CDD
5	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
6	OUEDRAOGO/ZAMPALIGRE Aicha	Administrateur parlementaire/CAEDS
7	BAMOUNI Y. Abigael	Stagiaire
8	TRAORE Souleman	Stagiaire
9	ZONGO Jessica koren	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : LE JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
6.	SAVADOGO Yacouba	Membre
07.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
08.	TAPSOBA Issaka	Membre
09.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
10.	DIALLO Daouda	Membre

Liste des députés Absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
3.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
6.	FOFANA Haoua	Membre